

*Drouot  
chéru*

MINISTÈRE  
DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE.  
  
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941;

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'ancienne Chapelle et les façades et toitures  
du pavillon de l'ancien Château du Bosc-Henry à DRUCOUR  
(Eure)

appartenant à

sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments  
historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la  
situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la  
préfecture, au maire de la commune de DRUCOURT et propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 SEPTEMBRE 1954

Par délégation :

Le Directeur Général de l'Architecture **Signé : R. PERCHET**



T. S. V. P.

615-040-J. A. 331415. [10714]

Pour ampliation :  
Le Chef du Bureau des Travaux  
et Classements,

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
EURE  
Commune :  
DRUCOURT

Section : C  
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :

Bernay  
26 Rue Guillaume de la Tremblaye 27307  
27307 Bernay cedex  
tél. 02.32.46.76.00 - fax 02.32.46.76.11  
cdf.f.bernay@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

